

# Note de présentation du projet de gîte handicap

## 1- La genèse du projet : l'implantation de l'association Allier Sésame Autisme

La commune de Chazemais accueille sur son territoire l'association Allier Sésame Autisme qui a pour but d'assurer l'écoute et l'information des personnes handicapées par suite d'autisme et autres troubles envahissants du développement.

Allier Sésame Autisme travaille depuis plusieurs années sur un projet de création d'un établissement afin d'accueillir toute l'année en séjours « vacance » des personnes handicapées âgées de plus de 20 ans originaires du département de l'Allier ou des départements limitrophes.

Cette association a saisi en 2012 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du pays d'Huriel et lui a soumis son projet en vue d'un partenariat. Ce dernier a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération et a sollicité des cofinancements.

## II- Descriptif du projet

Celui-ci est conçu à partir d'un cahier des charges qui reprend les recommandations en matière d'accueil de personnes souffrant d'autisme.

Ainsi il est essentiel de penser à la **solidité** que ce soit dans la construction ou dans le fonctionnement (portes, murs, etc), à la **sécurité** et à l'**isolation** phonique du lieu afin d'offrir le **confort** souhaité.

L'établissement se décomposera en deux zones distinctes :

1. l'espace principal (hébergement, lieu de vie) de plain-pied pour accéder facilement à l'extérieur et éviter les risques de chutes.
2. l'espace service d'accompagnement (chambres et bureau)

La capacité d'accueil du gîte sera de 24 personnes avec :

- ✓ 8 chambres individuelles avec salle de bain pouvant être adaptées en chambres doubles pour les résidents
- ✓ deux chambres pour les accompagnants pouvant accueillir 3 à 4 personnes

Il comprendra également :

- ✓ un espace restauration avec salle à manger et cuisine sachant que les repas ne seront pas confectionnés sur place
- ✓ deux espaces activité : le premier permettra à des personnes de s'isoler et de se détendre. Le second sera dédié à des activités spécifiques (peinture, jeux, psychomotricité).
- ✓ une infirmerie : lieu de stockage des médicaments, avec un lit en cas de besoin.
- ✓ un espace logistique avec une buanderie
- ✓ un espace encadrement : bureau

L'établissement devra pouvoir prendre place dans un site suffisamment grand pour permettre des activités sur place : potager, mini ferme, piscine. Ces dernières seront prises en charge par l'association elle-même.

La structure proposera trois choix d'accueil :

- ✓ **Accueil vacances en accompagnement individualisé** : Il aura lieu plutôt pendant les périodes de vacances scolaires et week-end .Il s'agira d'accompagnement global, prenant en charge tout l'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne et dans ses activités et sorties. Le personnel sera alors renforcé en fonction du degré de handicap et d'autonomie des personnes accueillies.
- ✓ **Accueil transferts en accompagnement collectif** : Sur toutes les périodes de l'année, accueil en groupe venant d'un établissement avec ses accompagnateurs, sur généralement une semaine, souvent du lundi au vendredi. Le personnel de la structure suffira à assurer un accompagnement dans et hors de la structure, organisant les activités et l'accompagnement au quotidien en renfort de leurs éducateurs venus avec eux.
- ✓ **Accueil d'activités de jour** en accompagnement individualisé : il s'agit de satisfaire une demande de familles ou de certains établissements pour pouvoir accueillir juste sur la journée ou sur des activités une personne.

### **III- Estimatif des travaux**

Coût estimé des travaux : 490 000 €

### **IV- Le lien juridique entre la Communauté de Communes et l'association Sésame Autisme**

Les 2 entités seront liées par une convention de mise à disposition de locaux pour une durée de 6 ans reconductible.